

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pa'e 9 teneare 1874.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

PRIX DES ANNONCES (au comptant):

cinquante lignes.....	20 c. la ligne
jus de 50 lignes.....	25. -- 10.

annonces renouvelées se paient la moitié au prix de la première insertion.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE — Nominations. — Épreuves. — Avis administratifs. — Arrêtés.
PARTIE NON OFFICIELLE — Inventaire de l'Opéra de Paris. — Etat civil. — Notes
 des affaires de la haute-cour tsariste. — Mouvement commercial. — Annuaire
 hydrographiques. — Mouvements du port. — Asnières.

PARTIE OFFICIELLE

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 19 décembre 1873, rendue sur la proposition de M. l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'intérieur, M. Oréal, garde du génie de 2^e classe, est nommé provisoirement chef du service du cadastre, pour compter du 1^{er} janvier 1874.

ERRATUM.—Arrêté du 12 décembre 1972 sur les loteries d'hôpital :
Au lieu de : L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, 1. Le GUAY.
E. FOURNIE.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Direction d'artillerie.

La direction d'artillerie a besoin des matières et objets ci-après désignés :

130 kil. fer plat : longueur, 2 mètres ; largeur, 0^m.130 ; épaisseur, 0^m.070.
2,500 kil. plâtre cuit, blanc (à fournir dans le courant du mois).
80 feuilles de zinc, n° 14 : longueur, 2 mètres ; largeur, 0^m.800 ; épaisseur, 0^m.0087 (à fournir dans le courant du mois).
5 litres encre noire.
24 serviettes.

Ponts-et-Chaussées.

Le service des ponts et chaussées a besoin des matières et objets ci-après :

90 tonnesaux de charbon de terre.
150 kil. fer en barre rond, de 20 m/m de diamètre.
50 kil. d'acier usé en barre.
50 kil. pointes de Paris en fer de 35 m/m de longueur.
200 kil. " " de 40 à 70 m/m
100 kil. " " de 80 à 100 m/m
300 kil. " " de 110 à 140 m/m
4 douzaines furs-pointes pour cuir.
24 serres à bras du caout. double pignon, de 140 m/m de longueur sur
80 m/m de largeur, fabrication française.
24 serres sans arceaux, mêmes dimensions.
200 kil. huile de lin pour peindre.
1,000 kil. huile de colza.
800 kil. peinture blanchie, première qualité.
30 kil. peinture verte.
100 kil. essence de stéarantine.
10 kil. savon de Marseille.
10 kil. noir de fumée.
20 mètres corde pour lampe à schiste, bre de 22 m/m.
20 kil. corbaie Manille.
12 échant. à peindre, n° 7.
12 " " n° 5.
16 " " n° 2.
24 brosse à blanchir (12 plates, 12 roudes).
20 pelottes ficelle de paille.
4 douzaines crayons de charpenti.
1 grosse alimette chimique (de Lefebvre).
10 balais en jute.
4 verres de lampe à huile de schiste.

Les soumissions cachetées seront reçues au bureau des ponts et chaussées jusqu'au lundi 12 janvier à neuf heures du matin, et elles seront ouvertes le même jour à deux heures de l'après-midi.

On peut soumissionner pour un ou plusieurs articles.
Toutes les quantités ne sont pas exigibles immédiatement. MM. les fournisseurs qui ne seraient pas à même de livrer dès maintenant, mais qui pourraient le faire dans un certain temps, dans trois mois, par exemple, peuvent soumissionner dans ces conditions; en indiquant à quelle époque ils pourraient livrer.

Pour plus amples renseignements, on peut s'adresser au bureau des monts et chasses.

Service des Contributions.

ATTN:

MM. les négociants et patentés de toutes classes et de toutes catégories qui, n'ayant pas rendu leurs patentes à la date de ce jour, sont considérés, par suite, comme continuant leur commerce ou leur industrie, sont invités à se présenter au bureau des contributions à l'effet de renouveler leurs patentes pour l'année 1874.

Les patentes délivrées pendant le cours de l'année 1873 ne peuvent plus leur servir.

NOTICE

Merchants and all persons holding patents of every description and of every category, who shall not have given up their patents at this date, are considered as continuing their commerce and their industry, and are requested to present themselves at the office of contributions for the purpose of renewing their patents for the year 1874. The patents delivered during the year 1873 cannot serve them.

Owners are also informed that their patents as peillers among the islands must be renewed for the year 1851.

Enregistrement et Domaines.

CORAYELLE AUX SUCCESSIONS VACANTES.

Edward Mac-Millan, en son vivant capitaine au long cours, est décédé à Poissy le 25 décembre 1873.

Les créanciers de cette succession sont invités à produire, dans le délai d'un mois, leurs titres au bureau de la curatelle, rue des Beaux-Arts. Les débiteurs devront se libérer dans le même délai. Tout dépositaire de fonds appartenant au défunt est prié d'en faire le versement immédiat ou d'en faire la déclaration au curateur.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le jeudi 15 janvier 1874, à une heure de l'après-midi, sur bureau, de la curatelle, rue des Beaux-Arts, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de divers effets d'habillement, malles, cartes marines, sextants, chapeaux de paille, linges et hardes et d'un chronomètre, etc., etc.

La vente se fera au comptant, avec 2 0/0 en sus pour droits d'enregistrement.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Matrice de Papete.

Mairie no Papeete.
(Oia i e fare toaia papai raa i te mau pahi no
te farani raa, te faahopito raa e te pahi raa.)

AYES.

En exécution de l'ordonnance du 31 octobre 1873 de Sa Majesté Pomare IV et de Commandant Commissaire de la République aux Iles de la Société, tous les actes de l'état civil tabitiens du district de Pare (naissances, mariages, décès) doivent être reçus à partir du 1^{er} janvier 1874, par l'Officier de l'état civil de la commune de Papete, centralisateur du service pour les Etats du Protectorat.

Les intéressés, Tablions ou autres, devront donc à l'avenir présenter devant cet officier de l'état civil pour la passation des actes à dresser, en ayant soin de se munir de leurs cartes d'état civil et en se faisant accompagner des témoins exigés par la loi.

Les bureaux sont situés quai du Commerce, au coin de la rue Bougainville.

L'officier de l'état civil centralisateur
M. ROBERT

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAUTE-COUR TAHITIENNE

Deuxième Session de l'année 1973

PRÉSIDENCE DE M. PINAUDIER

Audience du 25 avril 1870.
N° 551 — Estre dame Maitu à Ravetap, femme Timota, autorisée et assistée de son mari, présent à l'audience, propriétaire, demeurant à Pare, agissant pour elle-même, appelante :
Et Ravetap à Ravetap, veuve Durie propriétaire, demeurant à Arse, agissant pour elle-même, intimée.
Vu l'appel interjeté le 26 février dernier par Maitu, femme Timota d'un jugement rendu le 31 janvier

Paragatu raa nate 28 no apere 1872
N° 551 — I rotopu la Maloti a Rave-
toa e Timono vabre, e feto fono-
na i Pare, o nei fano hia mai e tu-
tana, o nei tae 2500 mai i teneni po-
tase, e o nei rave i teneni chipa ma tu-
to hia, tai hore mai te i.
E o Burono-a Ravepoti, te rei, valeni
M. Duroni, e feto fono, e tai i Aro-
tei rave i teneni, chipa ma toea hia i
tei poe mai te i.
I te hio raa i te hore raa i h

$$\frac{1}{\sqrt{2\pi}} \int_{-\infty}^{\infty} \frac{1}{\sqrt{1+\lambda^2}} e^{-\lambda^2/2} d\lambda = 1$$

